



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 22/01/2016

Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 22 janvier 2016

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 22 janvier 2016, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- 11ème édition de l'Appel à projets Propreté

11ème édition de l'Appel à projets Propreté

M. André SCHROYEN, Echevin de l'Environnement et de la Vie sociale, a présenté au Collège une communication relative à l'Appel à Projets en matière de lutte contre la malpropreté à Liège.

Pour la onzième année consécutive, l'ASBL « Liège Propreté et Environnement » et l'Echevinat de l'Environnement et de la Vie sociale mettent en place, avec la participation de tout le réseau associatif, une opération d'envergure afin de lutter contre la malpropreté.



Un succès croissant

Un rendez-vous désormais bien ancré dans les habitudes de nombreuses asbl, écoles et autres comités de quartier. Cette initiative rencontre chaque année toujours plus de succès. En 2015, ce ne sont pas moins de 29 projets qui se sont retrouvés en lice et qui se sont partagés 6.650 € sur base du classement ! En 10 ans, 214 projets ont été mis sur pied, encouragés par des prix s'élevant au total à environ 45.000 euros. Des projets forts et différents, mais qui se sont tous attachés à répondre aux critères principaux pris en compte par le jury : qualité, originalité, aspect pédagogique et efficacité!

Quelles actions ?

Toute action :

- susceptible d'améliorer la propreté de notre Ville (propreté des rues, des parcs, des espaces publics,...) ;
- visant à lutter contre le vandalisme et l'incivisme relatifs à la propreté ;
- destinée à sensibiliser les citoyens à une bonne gestion des déchets et/ou à la propreté.

Qui peut participer ?

- les Comités de quartier reconnus par la Ville de Liège ;
- les mouvements de jeunesse reconnus par la Communauté française ;

- les clubs sportifs appartenant à une fédération reconnue ;
- les ASBL ou les Associations de fait reconnues.

Le lauréat se verra remettre 1.000 euros, les primes suivantes étant de 500 euros (2ème place), 400 euros (3ème), 350 euros (4ème) et 300 euros (5ème). Les 35 projets retenus par le jury et mis en œuvre dans des conditions satisfaisantes se verront par ailleurs d'office gratifiés d'une prime de 150 euros.

Envie de participer ?

Les dates limites pour rentrer les dossiers de candidature sont fixées au :

- 18 mars 2016 pour les projets réalisés entre le 26 mars et le 29 avril 2016 ;
- 8 avril 2016 pour les projets réalisés entre le 30 avril et le 31 août 2016.

Plus d'infos ?

Le règlement précisant les conditions et modalités de participation, ainsi que le formulaire d'inscription peuvent être obtenus sur simple demande au ☎ 04/221.93.66 ou par e-mail (✉ liege.environnement@liege.be).

